

## **Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 10 septembre 2020.**

L'an deux mille vingt le dix septembre à vingt heures,  
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL.

**Présents** : MM. MICHEL Laurent, BARBIER Philippe, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, CHARVET Marie-Laure, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, PIRODON Valérie, PONCET Lionel, RONDEAU Marlène.

**Excusés** : ANNEQUIN Rachel, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline, MOREL Serge.

**Pouvoirs** : Mme DUPERRAY à Mme CHAUT-SARRAZIN et M. DESROCHE à M. MICHEL.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Retour sur la rentrée scolaire 2020-2021
- Avis sur le projet Plan climat Air Energie territorial 2020
- Demande de fond de concours 2020 auprès des Vals du Dauphiné
- Désignations d'un ou plusieurs délégués pour les commissions du CISPD des VDD
- Désignations des délégués pour les différentes commissions de la communauté de communes les Vals du Dauphiné
- Compte rendu commission des bâtiments
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu commission communale d'action sociale
- Délibération relative à la formation des élus
- Décision modificative du budget
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir la délibération pour l'admission de créances éteintes. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

### **Point sur la rentrée scolaire.**

La rentrée scolaire s'est bien passée avec un effectif de 113 enfants. Les services de cantine et garderie périscolaire ont des effectifs en hausse, avec une fréquentation plus importante les mardis et jeudis.

### **N° 2020-032 : Avis sur le projet Plan Climat Air Energie territorial 2020**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) élaboré par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Ce document est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies

renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il impose également de traiter la qualité de l'air. Le PCAET a été rendu obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants.

Son contenu est fixé par la Loi et il contient :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ce document, émet un avis favorable.

### **N° 2020-033 : Demande de fonds de concours 2020 auprès des Vals du Dauphiné**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux relatifs aux économies d'énergie dans les bâtiments publics et notamment dans la salle des enseignants. Ces travaux consistent à l'isolation intérieur des murs, la réfection des sols et la reprise complète de la plomberie.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent bénéficier d'un fonds de concours de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné, d'un montant de 5.136 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux pour la rénovation complète de la salle des enseignants afin d'améliorer la performance énergétique de ce local dont le montant s'élève à 18.693,82 € H.T.
- ARRETE le plan de financement suivant :

<b><u>Nature des travaux</u></b>	<b><u>Montant des travaux H.T.</u></b>	<b><u>Subvention sollicitée.</u></b>	<b><u>Reste à la charge de la collectivité</u></b>
Salle des enseignants	18.693,82	Fonds de concours CCVDD 5.136	13.557,82

- DIT que le financement restant à la charge de la commune sera financé sur les fonds propres de la commune.

- SOLLICITE auprès de Madame la Présidente, une aide au titre du fond de concours 2020 d'un montant de 5.136 €.

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2020.

### **Désignations d'un ou plusieurs délégués pour les commissions du CISPD des VDD.**

Le conseil municipal désigne :

Mme PIRODON Valérie en qualité de titulaire.

Mme CHARVET Marie-Laure en qualité de suppléante.

### **Désignations des délégués pour les différentes commissions de la communauté de communes les Vals du Dauphiné.**

Le conseil municipal désigne les membres suivants dans les différentes commissions.

	Vice-Président en charge de la commission	Représentants de la commune Nom	Prénom
<b>Finances CLECT</b>	Laurent MICHEL	MICHEL	Laurent
	Laurent MICHEL	MICHEL	Laurent
<b>Politique d'accueil, mutualisation et Economie sociale et solidaire</b>	Cédric MILANI	RONDEAU	Marlène
<b>Développement Durable</b>	Bernard BADIN	CHARVET	Marie-Laure
<b>Economie</b>	Jean-Paul BONNETAIN	DUPERRAY	Pauline
<b>PE-E-J-Citoyenneté</b>	Michel SERRANO	CHAUT-SARRAZIN	Agnès
<b>Tourisme, PDIPR, Sport et Culture</b>	Philippe LATOUR	MERMILLOD-BLONDIN	Nadège
<b>Urbanisme et Habitat</b>	Thérèse TISSERAND/ Fabien RAJON	DESROCHE	Henri
<b>Agriculture</b>	Thérèse TISSERAND	BARBIER	Philippe
<b>Biodiversité *Environnement ENS *GEMAPI *Ordures Ménagères</b>	Marie-Christine FRACHON	BARBIER	Philippe
<b>Commission du service Eau et Assainissement - politique en gestion direct</b>	Frédéric LELONG	DESROCHE	Henri
<b>commission Politique Eau et Assainissement</b>	Frédéric LELONG	DESROCHE	Henri
<b>Mobilité</b>	Gilles BOURDIER	ANNEQUIN	Rachel

### **Compte rendu commission bâtiments.**

La rénovation complète de la salle des enseignants s'est terminée juste avant la rentrée scolaire. Les travaux sur le bâtiment vestiaires, partie buvette du foot sont entièrement réalisés. Il a été procédé à la remise en place de tuiles par suite d'une tentative d'effraction. Les vitres de l'ensemble des bâtiments ont été nettoyées. Il est prévu le remplacement d'une vitre dans la classe maternelle qui est cassée. Il est proposé à l'ensemble du conseil la visite des bâtiments communaux le samedi 3 octobre 2020 à 9h30.

### **Compte rendu commission urbanisme.**

La commission a étudié les dossiers suivants :

Avis défavorable pour la déclaration préalable déposée par M. Roche pour la construction d'un abri de jardin.

Avis favorable pour les dossiers suivants :

Permis de construire déposé par M. Boulon pour la construction d'un bâtiment artisanal chemin de la fauconnière.

Permis modificatif déposé par M. Duclos pour les modifications de l'implantation de la maison et de trois ouvertures.

Déclaration préalable déposée par M. Boulon pour la construction d'un abri à chevaux.

## **Compte rendu commission communale d'action sociale.**

La commission s'est réunie le 7 septembre. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, elle propose de reporter le repas de l'amitié et de maintenir le colis pour les personnes âgées de plus de 80 ans. La confection des colis aura lieu début décembre pour une distribution avant les fêtes de Noël.

Le conseil municipal valide ces propositions.

## **N° 2020-034 : Délibération relative à la formation des élus**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les élus municipaux disposent d'un droit à la formation qui doit faire l'objet, dans les 3 mois suivant les renouvellements des conseils, d'une délibération. Cette formation doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice de ce droit, en déterminer les orientations ainsi que les crédits ouverts à ce titre, les dépenses de formation des élus ne pouvant être inférieures à 2% ni supérieures à 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant théoriquement être allouées aux membres du conseil municipal de la commune.

Le droit à la formation est individuel et les organismes de formations doivent être agréés par le Ministère de l'Intérieur. Chaque élu pourra bénéficier de 18 jours maximum de formation à la condition qu'il y ait un lien avec l'exercice du mandat, sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Conformément à la Loi, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations par le Ministère de l'Intérieur ;
- dépôt préalable aux formations de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge des frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

De privilégier les thèmes de formations suivants :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations relatives à la communication et au développement personnel de l'élu : dispositions relatives aux évolutions technologiques et bureautiques, aux outils et méthodes de communication, au développement personnel de l'individu, et à la gestion des conflits.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DIT que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation dans la limite de 18 jours maximum sur les thèmes privilégiés suivants :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
  - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
  - Les formations relatives à la communication et au développement personnel de l'élu : dispositions relatives aux évolutions technologiques et bureautiques, aux outils et méthodes de communication, au développement personnel de l'individu, et à la gestion des conflits.
- DIT qu'une enveloppe budgétaire d'un montant compris entre 2 et 20 % du montant des indemnités de fonction (montant théorique prévu par les textes) sera allouée chaque année.
- DIT que les crédits de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice seront affectés sur l'exercice suivant (art L2123-14)
- DIT que le tableau annuel récapitulatif des formations des élus sera annexé au compte administratif.

### **N° 2020-035 : Délibération d'admission des créances éteintes.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Trésorier de la Tour du Pin a transmis un dossier qui doit faire l'objet d'une délibération pour créances éteintes. Ces créances portent sur des produits communaux dont il n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur. Le jugement intervenu à l'issue de la procédure a pour effet d'éteindre juridiquement la créance concernée. La créance éteinte est la suivante :

Désignation du redevable : Mme DELOOF Maryline Montant de la créance : 142,80 €  
Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de statuer sur l'admission en créance éteinte de ladite dette.
- DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 6542 du budget de l'exercice.

### **Décision modificative N°2.**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	750,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>750,00 €</b>	
D 6535 : Formation élus		600,00 €
D 6542 : Créances éteintes		150,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>750,00 €</b>

### **Questions diverses**

Prochaines réunions :

Conseil municipal : jeudi 15 octobre 2020 à 20 heures précédée de la commission urbanisme.